

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES RETRAITES  
ET DE LA SANTÉ  
AU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**de Monsieur Laurent PIETRASZEWSKI, secrétaire d'Etat  
auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,  
chargé des Retraites et de la Santé au travail**

Paris, le 07/12/2021

**Le secrétaire d'Etat auprès de la Ministre du Travail, de l'Insertion et de l'Emploi chargé des Retraites et de la Santé au travail Laurent Pietraszewski se félicite de la signature d'un accord de branche encadrant le télétravail au sein du secteur de l'assurance.**

L'accord a été signé hier entre la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et quatre organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA).

Il fait suite à l'Accord National Interprofessionnel conclu le 26 novembre 2020 entre les partenaires sociaux et salué par le Gouvernement, qui fixe un nouveau cadre capable d'organiser le télétravail, en fort développement au sein des entreprises.

Ce cadre fixe des repères pour tirer parti de la flexibilité nouvelle offerte par le télétravail pour les salariés, tout en tenant compte des enjeux de qualité de vie et de conditions de travail. Pour les entreprises, il fixe des jalons pour garantir la continuité de l'activité, veiller au maintien du lien social et du collectif nécessaire à la bonne marche de l'entreprise.

Au 15 novembre 2021, 2720 accords portant sur le télétravail ont été conclus depuis le début de l'année. En 2020, 1980 accords avaient été conclus au total sur l'ensemble de l'année.

« Pour être durable, le développement du télétravail doit être maîtrisé et encadré. Les branches professionnelles ont un rôle à jouer pour définir un cadre qui tienne compte des spécificités de chaque secteur d'activité. Ces accords offrent des repères utiles aux entreprises, notamment aux TPE et PME, amenées à définir ensuite leurs propres règles. J'invite l'ensemble des branches à se saisir de cette possibilité et à engager des discussions, à l'exemple de la Fédération Française de l'Assurance », a déclaré Laurent Pietraszewski lors de la cérémonie de signature.

**Secrétariat d'Etat chargé des retraites**

**et de la santé au travail**

**Cabinet de M. Laurent PIETRASZEWSKI**

Tél : 01 49 55 31 79

127 rue de Grenelle

Mél : [communication-retraites@retraites.gouv.fr](mailto:communication-retraites@retraites.gouv.fr)

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)